

COMMUNIQUÉ

DU 27 AVRIL 2020

OBJET La FFRandonnée agit pour préparer le déconfinement

COMMUNIQUE OFFICIEL DE LA PRESIDENCE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Paris, le 27 avril 2020 - Les pratiquants de la randonnée pédestre et disciplines connexes (marche nordique, longue cote, marche d'endurance, Rando santé®, etc.) sont nombreux à se questionner sur les modalités et conditions de reprise de leur loisir et pratique sportive à la sortie progressive du confinement à partir du 11 mai 2020.

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre s'est emparé de cette question et met toute en œuvre pour que la pratique de ces disciplines sportives puisse à nouveau reprendre tout en s'adaptant à la doctrine sanitaire, et ce le plus tôt possible.

Elle collabore actuellement activement à la formulation de propositions qui seront transmises par la Ministre des Sports au Premier Ministre dans les jours prochains ; Ces propositions doivent définir les conditions et le calendrier de déconfinement de l'ensemble de la population. La FFRandonnée pose également différents scénarii sur la reprise des activités au sein de ses clubs affiliés, qui seront validés et/ou retravaillés lorsque la doctrine sanitaire et médicale sera définie.

Dès que possible, la Fédération communiquera le plan de relance des activités associatives et individuelles à l'ensemble des pratiquants des activités de marche et de randonnée au sein de son réseau et plus largement en France.

En attendant elle vous invite à suivre ses recommandations et à profiter des différentes vidéos, applications et informations mises en ligne très régulièrement sur son site web ffrandonnee.fr et sur sa page [Facebook](#).

Et surtout d'ici le 11 mai, prenez soin de vous et de vos proches, et bougez chez vous !

Sportivement,



Didier Babin, Président de la FFRandonnée.

Contact presse : Anne Deny – 0684150917 – adeny@ffrandonnee.fr

La FFRandonnée est une fédération sportive agréée et délégataire du Ministère des sports, pour les pratiques de la randonnée pédestre et du long-côte. Elle crée, gère, entretient et balise depuis plus de 70 ans un réseau d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire français. Ses actions, mises en œuvre par des milliers de bénévoles, satisfont à son objet statutaire de développement de la randonnée pédestre en France, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs.